

DÉPARTEMENT GARD
ARRONDISSEMENT LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal
11

Nombre de conseillers en exercice
10

Convocation : 24 Septembre 2015

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT JEAN DE CRIEULON
DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2015**

-1-

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf du mois de Septembre à dix-huit heures trente minutes, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de RIFKIN Sonia, Maire

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames RIFKIN Sonia, GREVE Béatrice, BLANC Danièle.

Messieurs : REMEZY Gérard, CORBEL Frédéric, WALKER Maurice, ZANINI Mario,

Absents : Mme ANDRIEU Véronique

Mr CAMPOS Yvan

Mr LEIGNEL Jean-Marie (procuration donnée à Frédéric CORBEL)

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur CORBEL Frédéric est élu secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Lecture du procès- verbal de la précédente réunion, approbation du procès- verbal de la réunion du 13 Aout 2015, les membres du Conseil signent le registre.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

Mise en place d'un agenda d'accessibilité programmé : Ad'Ap

Un audit des conditions d'accès aux bâtiments communaux à été réalisé par un Bureau d'Etudes mandaté par la Communauté de Communes du Piémont Cévenol a été réalisé il y a quelques semaines.

Un projet chiffré nous a été remis reprenant point par point les travaux à réaliser.

Un certain nombre de travaux doit être réalisé pour permettre ou faciliter l'accès au foyer communal, à la Mairie et à l'Eglise pour les personnes handicapées.

Il est obligatoire de prendre un engagement à réaliser les travaux dans l'ordre que nous jugerons le meilleur, sans nous engager sur les montants qui figurent dans l'étude et qui sont juste donnés à titre indicatif pour déterminer un budget global. Nous avons la possibilité de faire réaliser les travaux par l'entreprise que nous jugerons la meilleure et aux meilleures conditions que nous pourrions obtenir, voir même de faire réaliser les travaux par notre personnel communal.

3 bâtiments communaux sont concernés :

Le foyer communal :

Les travaux à réaliser seraient :

- matérialisation d'un place de stationnement réservé à proximité de la porte d'entrée.
- création d'un cheminement uniforme entre la place de stationnement et la porte d'entrée.
- Suppression du ressaut existant sur le cheminement
- Création d'un palier d'accès plan devant la porte d'entrée
- Remplacement du paillason existant par un paillason rigide
- Amélioration de l'éclairage extérieur
- Développement de la signalétique d'accès
- Amélioration de la perception des obstacles en saillie
- Modification de l'aménagement des sanitaires

Le montant global prévisionnel des travaux s'élèverait à 5960 €

La Mairie :

Les travaux à réaliser seraient :

- création d'un passage protégé devant la Mairie
- modification de la place de stationnement réservé
- création d'un cheminement uniforme entre la place de stationnement et la porte d'entrée
- suppression des obstacles dans le cheminement
- limitation de la pente à 5% dans le cheminement
- remplacement de la grille de pluvial existante par une grille normalisée
- sécurisation des nez de marche
- inversion du sens d'ouverture de la porte des wc
- modification des sanitaires
- déplacement de l'étagère existante dans les wc
- modification de la banque d'accueil
- installation d'une boucle à induction magnétique
- modification du mobilier du bureau du Maire

Le montant global prévisionnel des travaux s'élèverait à 14330 €

L'église :

Les travaux à réaliser seraient :

- création d'un passage protégé devant l'église
- matérialisation d'un place de stationnement réservé à proximité de la porte d'entrée
- création d'un grille de franchissement du pluvial aérien

- création d'un cheminement uniforme entre la place de stationnement et la porte d'entrée
- création d'une pente d'accès devant le seuil
- remplacement de la poignée de porte
- création d'une pente d'accès à l'Autel

Le montant global prévisionnel des travaux s'élèverait à 16060 €

Nous avons la possibilité de repousser la date de notre délibération jusqu'à la fin d'année, mais nous risquons d'être pénalisés si nous dépassons cette date.

L'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée étant obligatoire, Madame le Maire propose l'agenda suivant :
Foyer communal l'année prochaine, Mairie l'année suivant et Eglise en dernier lieu.
Les membres du conseil municipal approuvent l'agenda proposé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 42-2015
AUTORISANT Madame le MAIRE à SIGNER L'APPROBATION de l'AGENDA
d'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le MAIRE à signer la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) qui permettra la réalisation des travaux dans l'ordre suivant : Foyer communal, puis Mairie, puis Eglise.

Commande de la prestation de vérification du réseau d'assainissement :

Avant réfection finale et réception des travaux d'assainissement, des opérations de contrôle obligatoires doivent être réalisées. Ces opérations sont indispensables et étaient budgétées.

Un appel d'offre à été lancé et 4 entreprises ont répondu favorablement.

Il s'agit de la CITEC, la SAUR, la SARP Méditerranée et MP3D.

Le montant de prestation le plus élevé s'élève à 23558 € et a été remis par SARP Méditerranée.

Le montant de prestation le moins élevé s'élève à 14335 € et a été remis par MP3D.

Après vérification par notre maître d'œuvre, INFRAMED, l'offre de MP3D est conforme à notre attente en matière de prestations.

Mme le Maire propose de passer commande à MP3D de la prestation de contrôle du réseau d'assainissement.

Madame le Maire indique que cette mission de contrôle va s'étaler sur environ 1 mois avant que le revêtement final de la chaussée dans l'emprise de la tranchée soit réalisé.

DELIBERATION N° 43-2015
AUTORISANT Madame le MAIRE à PASSER COMMANDE de la VERIFICATION
du RESEAU d'ASSAINISSEMENT à MP3D

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le MAIRE à passer commande de la mission de contrôle du réseau d'assainissement collectif à MP3D pour un montant de 14335 € Hors Taxe.

Questions diverses :

Lettre de l'association de défense des habitants de Saint Jean de Crieulon :

Danielle BLANC intervient au sujet de la réponse qui a été faite uniquement à l'association concernant leur dernier tract et qui lui a été transmise ainsi qu'à certains membres du conseil.

Elle déclare ne pas se sentir solidaire de cette réponse.

Elle indique que nous disposons de suffisamment d'éléments pour nous permettre de faire une réponse neutre à l'ensemble des habitants.

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'une réponse qui n'était destinée qu'à cette association.

Point sur les travaux :

Les travaux sont terminés dans le chemin des Chênes.

Ils ont repris dans la rue Antoine ASTRUC et devraient y être terminés en fin de semaine ou en milieu de semaine prochaine.

Gérard REMEZY demande qu'on signale à ANDRE TP qu'il vaudrait mieux limiter les déplacements des engins dans le sous-bois en période pluvieuse.

Problème d'eau potable :

La distribution d'eau potable a été interrompue dans la nuit de dimanche à lundi à la suite d'une grosse fuite sur le réseau entre le Majonc et Puechlong, sur le territoire de St Nazaire des Gardies. Le service est revenu à la normale depuis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

